



SALAIRES : + 0,60% AU 1^{ER} MARS 2025 Le CSN POUVAIT MIEUX FAIRE !

La réunion de négociation de la CPPNI du 20 février 2025 portait sur plusieurs points dont les salaires. Le contexte économique du notariat ne présageait pas une revalorisation conséquente de la valeur du point. La CGT espérait obtenir une revalorisation au niveau de l'inflation soit + 1,80%. Le CSN sans grande surprise a tenu son rôle, défendre avant tout l'intérêt des employeurs à conserver leur chiffre d'affaires au détriment du pouvoir d'achat des salariés.

LA NEGOCIATION

+0,50% : proposition initiale du Conseil Supérieur du Notariat

+2% : contre-proposition de la CFE-CGC

+1,80% : contre-proposition de la CGT, de la CFTC, de l'UNSA et de la CFTD

+1% : contre-proposition de FO

La CGT a proposé + 1,80% (inflation au 31 janvier 2025, source INSEE) en tenant compte de la situation économique du notariat depuis octobre 2023. Les licenciements, les ruptures conventionnelles et les démissions sont une réalité pour bon nombre de salarié.es. Dans ce contexte difficile, la CGT considère que les salarié.es qui travaillent dans des conditions de tension, de surcharge de travail méritent d'être récompensé.es pour leur investissement et leur implication à maintenir l'activité.

Le CSN a indiqué ne pas avoir de mandat pour proposer une augmentation au-delà de 0,50% mais suite à une suspension de séance, il a proposé + 0,60%.

Acceptation + 0,60% et signature des 3 organisations syndicales de salariés (CFE-CGC, UNSA, et FO).

COMMENTAIRES

La CGT n'ayant pas mandat pour accepter une augmentation en dessous de l'inflation, n'a pas signé l'accord.

Le CSN a précisé qu'une augmentation au-dessus de 0,60% serait un « mauvais signal » envoyé à la profession qui se trouve dans « une situation catastrophique », le CSN s'est engagé à respecter la clause de sauvegarde qui sera négociée en septembre 2025.

Sur ce point, la CGT reste très vigilante car en 2022 et en 2023, le CSN n'avait pas respecté cette clause de sauvegarde avec une démonstration fumeuse et hypothétique sur le propre taux d'inflation du notariat : lire **La Bastoche n°208** : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/info-branches/bulletins/la-bastoche-n208/>